



Rapport annuel 2015

Comité d'audit de FAMIFED



FAMIFED

Agence fédérale pour les allocations familiales

Rapport annuel 2015 du Comité d'audit de l'Agence fédérale pour les allocations familiales

Conformément au chapitre 3 « Fonctionnement du Comité d'audit » de la Charte du Comité d'audit, le Comité d'audit de l'Agence fédérale pour les allocations familiales (FAMIFED) a dressé un rapport sur l'exercice 2015, dans lequel sont décrites sa composition, ses compétences et la façon dont il exerce ces compétences.

1. Composition du Comité d'audit

Le Comité d'audit est un sous-comité du Comité de gestion, qui est composé de trois membres du Comité de gestion et de deux experts indépendants, qui ont tous été désignés par le Comité de gestion. Le président est choisi parmi les experts indépendants.

En 2015, les membres suivants ont siégé au Comité d'Audit :

- Président : Jean-Claude Daoust, administrateur délégué de Daoust SA et président honoraire de la FEB.
- Expert financier : prof. dr. Johan Christiaens, professeur à l'unité d'enseignement et de recherche Gouvernance publique, Management et Finances de l'Université de Gand.
- Représentante des organisations familiales au sein du Comité de gestion : Esther Deman.
- Représentant des organisations des employeurs au Comité de gestion : Luc Coulier.
- Représentant des organisations de travailleurs au Comité de gestion : Estelle Ceulemans¹.

Ont également assisté systématiquement aux réunions du Comité d'audit, les membres de l'Administration générale ainsi que les auditeurs internes de FAMIFED.

2. Compétences du Comité d'audit

Le Comité d'audit a été créé en 2008 afin d'assister le Comité de gestion dans sa fonction de surveillance. Conformément au chapitre 2 « Mission » de la Charte du Comité d'audit, cette surveillance doit être exercée sur les éléments suivants :

- la qualité et la fiabilité du rapportage financier et de gestion ;
- le fonctionnement et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques que le Comité de gestion et la direction ont élaborés ;
- l'efficacité et l'effectivité du processus d'audit interne ;
- le fonctionnement efficient et effectif des activités et des processus ;
- le respect de la législation, de la réglementation et des règles de conduite.

¹ Madame Ceulemans remplace monsieur Jean-François Tamellini depuis le 1^{er} janvier 2015.

3. Exercice des compétences

Selon le chapitre 3 « Fonctionnement du Comité d'audit » de sa charte, le Comité d'audit doit se réunir au moins quatre fois par an. En 2015, le Comité s'est réuni cinq fois.

Au cours des réunions des 10 mars, 17 juin, 16 septembre, 24 septembre et 9 décembre 2015, le Comité d'audit il a notamment été attentif à l'élaboration et à la réalisation des plans d'audit, à l'efficience et à l'effectivité du service d'audit et au suivi des plans d'action validés.

3.1. Exécution des activités d'audit

3.1.1. Etablissement des plans d'audit 2015 et 2016

Le 10 mars 2015, le Comité d'audit a approuvé le plan d'audit 2015. Ce plan comprenait, conformément à l'article 27 « Audit interne » du contrat d'administration 2013-2015, les sept missions d'audit suivantes :

<i>NUMERO</i>	<i>NOM MISSION D'AUDIT</i>	<i>DEBUT</i>
1.	Financement de FAMIFED et du réseau de paiement	Janvier 2015
2.	Octroi et paiement des primes de naissance et d'adoption	Mars 2015
3.	Développement et entretien des applications IT	Avril 2015
4.	Communication	Juin 2015
5.	Contrôle social	Août 2015
6.	Cellule Fraude sociale	Octobre 2015
7.	Statut financier des fonctionnaires	Novembre 2015

Le 16 septembre 2015, le Comité d'audit a décidé de supprimer l'audit consacré au statut financier des fonctionnaires du plan d'audit et de ne maintenir par conséquent que six audits pour 2015. En raison des modifications de l'effectif du personnel du service Audit interne en 2014² et du transfert de connaissances au nouveau collaborateur, le service était en effet confronté à un arriéré dans l'exécution de ses missions.

Le 9 décembre 2015, le Comité d'audit a approuvé le plan d'audit pour 2016, qui comporte les sept audits suivants :

<i>NUMERO</i>	<i>NOM MISSION D'AUDIT</i>	<i>DEBUT</i>
1.	Statut pécuniaire du personnel statutaire	Janvier 2016
2.	Statut pécuniaire du personnel contractuel	Mars 2016

² L'effectif du personnel du service d'audit est composé de deux collaborateurs. Un auditeur est en interruption de carrière à temps plein depuis le 2 juillet 2014. Un nouvel auditeur est entré en service le 6 octobre 2014.

3.	Octroi et paiement des allocations familiales - Dossiers internationaux	Avril 2016
4.	Politique en matière de personnel dans le cadre de l'intégration de l'ORPSS	Juin 2016
5.	Contrôle financier	Août 2016
6.	Suivi des services IT sous-traités	Septembre 2016
7.	Contrôle administratif	Octobre 2016

3.1.2. Réalisation des plans d'audit

Le Comité d'audit a été informé lors de chaque réunion par le service Audit interne au sujet de la réalisation des plans d'audit qui n'étaient pas encore achevés. En 2015, le Comité d'audit a approuvé les trois derniers rapports d'audit du plan d'audit 2014 (Prestations familiales garanties, Pilotage des caisses d'allocations familiales et Supplément d'âge annuel) ainsi que quatre rapports du plan d'audit 2015 (Financement de FAMIFED et du réseau de paiement, Octroi et paiement des primes de naissance et d'adoption et Service Communication).

Au cours de la réunion du 10 mars 2015, le Comité a validé les rapports Supplément d'âge annuel et Pilotage des caisses.

Dans le rapport Supplément d'âge annuel, un point à améliorer a été formulé avec une priorité basse. Une demande de changement pour un test de cohérence automatique entre le motif du droit et le budget a été introduite au service IT.

Le rapport Pilotage des caisses contient huit points à améliorer, dont sept ont une priorité moyenne et un a une priorité basse. Le Département Contrôle formalisera la procédure du processus de pilotage en étant attentif à la définition des délais à respecter. Le Département indiquera aussi systématiquement dans les nouvelles directives si elles en complètent d'anciennes ou si elles les remplacent.

Le 17 juin 2015, le Comité a validé le rapport Financement de FAMIFED et du réseau de paiement, qui contient neuf points à améliorer. Le service Finances informera formellement les collaborateurs de FAMIFED au sujet de leurs compétences en matière de signature et de leurs conséquences possibles. Il examinera également si les montants de l'assurance responsabilité correspondent encore avec les sommes manipulées. Le service adaptera aussi ses processus à la nouvelle méthode de financement du régime des allocations familiales.

Le rapport d'audit Prestations familiales garanties, que le Comité a examiné le 16 septembre 2015, contient neuf points à améliorer. Le Département Familles actualisera les documents de formation et les mettra à la disposition de tous les collaborateurs de façon centralisée. Il sera également attentif au délai de traitement des demandes et des enquêtes ou aux indicateurs de mesure spécifiques qui doivent être définis pour cette tâche.

Les rapports d'audit Octroi et paiement des primes de naissance et d'adoption et Service Communication ont été approuvés le 24 septembre 2015.

Le rapport consacré aux primes de naissance et d'adoption contient huit points à améliorer. Le Département Familles rédigera notamment des directives pour la prime d'adoption et uniformisera les directives relatives à la prime de naissance. Il développera également des actions supplémentaires afin de garantir le traitement correct des demandes.

Le rapport consacré à la Communication contient sept points à améliorer. Le service Communication accordera davantage d'attention aux familles dignes d'intérêt dans sa stratégie. Il définira également une politique pour les traductions en allemand, et finalisera et formalisera ses procédures.

Le 9 décembre 2015, le Comité d'audit a approuvé le rapport Développement et entretien des applications IT, dans lequel sept points à améliorer ont été identifiés. Le service informatique élaborera un document global concernant sa stratégie et concernant le suivi des projets et tâches IT. Il effectuera également une analyse des bugs et examinera si tous doivent encore être résolus.

3.1.3. Suivi des plans d'action validés

Conformément à l'article 27 du contrat d'administration 2013-2015, le Comité d'audit est informé deux fois par an de la réalisation des plans d'action validés.

Le 10 mars 2015, le Comité d'audit a été informé de la réalisation des plans d'action à la date du 31 décembre 2014. 135 plans d'action et 11 recommandations pour davantage d'efficacité et d'efficacités ont été suivis. Cela représente 47,71 % de l'ensemble des points à améliorer qui ont été formulés dans 52 rapports depuis la création de la fonction d'audit. 21 actions ont été achevées au deuxième semestre de 2014. Par ailleurs, 38 actions (soit une augmentation de 18) ont été considérées comme achevées par le service audité mais doivent encore être vérifiées par le service d'audit.

Le 24 septembre 2015, le Comité d'audit a été informé au sujet des 128 plans d'action et des 14 recommandations qui étaient encore suivis au 30 juin 2015 parce qu'ils n'étaient pas totalement réalisés. Cela représente 43,83 % de l'ensemble des points à améliorer qui ont été formulés dans 55 rapports depuis la création de la fonction d'audit. Onze actions ont été clôturées par les services audités au cours du premier semestre de 2015, alors que 45 actions réalisées (soit une augmentation de 7) doivent encore être contrôlées par le service d'audit.

3.2. Contrôle de l'efficacité et de l'effectivité du processus d'audit

Conformément au chapitre 9.2 « Surveillance de la qualité, suivi de la performance et évaluation externe » de sa charte, le service Audit interne a élaboré un programme étendu de gestion de la qualité, qui se compose de plusieurs parties : l'autoévaluation de la fonction d'audit, le calcul de onze indicateurs critiques de performance (ICP), la diffusion d'une enquête de satisfaction parmi les services audités et la rédaction d'une méthodologie d'audit. Le service d'audit fait systématiquement rapport sur ces instruments de qualité au Comité d'audit

D'une part, il est apparu de ces évaluations des missions d'audit accomplies que la plupart des ICP ont été atteints par le service Audit interne. D'autre part, les services audités ont généralement évalué la qualité des missions d'audit accomplies comme bonne. Ils ont donné six appréciations très bonnes, trois bonnes et deux moins bonnes au service d'audit.

Le 16 septembre 2015, le service Audit interne a présenté son autoévaluation au Comité d'audit. Il a formulé un plan d'action pour les 12 normes d'audit non encore respectées. Ainsi, le service actualisera chaque année les chartes d'audit et confirmera son indépendance au Comité d'audit. Pour l'élaboration du plan d'audit pluriannuel 2017-2019, une estimation réelle du temps des missions d'audit sera également effectuée.

Ainsi qu'il était formulé comme plan d'action dans son autoévaluation de 2014, le service d'audit a actualisé les chartes d'audit et rédigé un manuel de l'audit.

Le 17 juin 2015, le Comité d'audit a validé les versions actualisées de la charte du Comité d'audit et de la charte d'audit interne. Les modifications ont ensuite été approuvées par le Comité de gestion le 7 juillet 2015 et publiées sur l'intranet de FAMIFED.

A la même date, le service d'audit a présenté son manuel d'audit au Comité d'audit. Ce manuel contient une description de la méthodologie d'audit interne et des documents de travail utilisés (comme un modèle de rapport d'audit et un modèle pour les tests).

3.3. Rapportage au Comité de gestion

Conformément à la Charte du Comité d'audit, le président fait rapport au Comité de gestion au sujet de chaque réunion du Comité d'audit. Le rapportage sur les réunions des 10 mars et 17 juin 2015 a été présenté le 1er septembre 2015. Le rapportage sur les autres réunions de 2015 est prévu en 2016.

3.4. Rapport annuel du Comité d'audit pour 2014

Le 10 mars 2015, le Comité d'audit a discuté du projet de rapport annuel 2014 et a approuvé la version définitive le 17 juin 2015. Conformément à la Charte du Comité d'audit, le rapport a été signé par tous les membres et intégré dans le rapport d'activité 2014 de FAMIFED. Il a également été publié sur le site web et sur l'intranet de FAMIFED.

3.5. Contrat d'administration 2016-2018 de FAMIFED

Le 17 juin 2015, le Comité d'audit a validé les objectifs et les engagements au sujet de l'audit interne qui seront intégrés dans le nouveau contrat d'administration. Ces engagements concernent :

- l'élaboration des plans d'audit,
- l'exécution des missions d'audit,
- le suivi des plans d'action,
- l'évaluation des activités du service d'audit.

Le 24 septembre 2015, le Comité d'audit a pris acte des dispositions communes en matière d'audit interne qui ont été rédigées par le Collège. Elles concernent notamment le fonctionnement de Platina³ et la collaboration entre les services d'audit des IPSS, la Cour des comptes et les réviseurs.

3.6. Fourniture de l'information

3.6.1. Scission des prestations familiales

L'Administration générale a systématiquement informé le Comité d'audit des décisions prises par les gouvernements fédéral et régionaux dans le cadre de la scission des allocations familiales.

Pour suivre l'éventuelle incidence de la scission sur la situation du personnel de FAMIFED, le Comité d'audit a été informé de l'évolution de la rotation du personnel à FAMIFED lors de chaque réunion.

3.6.2. Réseau d'audit du secteur de la sécurité sociale

Le Comité d'audit a été informé régulièrement des réunions de Platina qui se sont tenues en 2015. Le Comité a également reçu le rapport annuel 2014 de Platina le 16 septembre 2015.

3.6.3. Demandes d'information

Selon le chapitre 5 « Collecte de l'information » de la Charte du Comité d'audit, celui-ci doit être informé de toutes les demandes d'information et de documentation que le service d'audit reçoit. Les 16 septembre et 9 décembre 2015, le Comité a été informé des demandes de rapports d'audit des réviseurs et de la Cour des comptes. Le Comité a par ailleurs reçu le 24 septembre 2015 un exemplaire du rapport des réviseurs sur les comptes de 2013.

3.7. Contrôle du fonctionnement du service d'audit

Conformément aux plans d'action formulés pendant l'autoévaluation de 2014, le service d'audit a rédigé deux déclarations au sujet de ses activités et les a transmises au Comité d'audit le 9 décembre. D'une part, le service d'audit a confirmé son indépendance au Comité d'audit. D'autre part, les auditeurs ont déclaré qu'ils s'efforcent de respecter le cadre d'audit international dans leurs activités d'audit.

3.8. Fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité d'audit a décidé d'évaluer son fonctionnement au cours d'une autoévaluation, comme indiqué au chapitre 3 « Fonctionnement du Comité d'audit » de sa charte. Cette évaluation n'a toutefois pas encore pu être effectuée en raison de la difficulté de trouver une date à laquelle tous les membres pourraient être présents.

³ Platina est le réseau des auditeurs internes des IPSS.

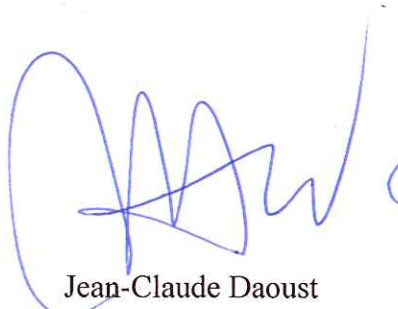
Le 9 décembre 2015, le Comité s'est intéressé à sa tâche de contrôle de l'intégrité du rapportage financier et de gestion de FAMIFED. Il a confirmé que cette tâche fait partie de sa mission et a décidé d'attendre l'initiative du Collège en matière de définition de cette tâche.

4. Appréciation de la part du Comité d'audit

Au cours de ses réunions, le Comité d'audit a systématiquement pris acte de l'exécution des travaux d'audit par le service Audit interne de FAMIFED. Il confirme que ces activités se déroulent d'une manière empreinte de qualité et que le service est attentif à une amélioration continue des ses travaux. Le Comité a également pris acte des difficultés que le service rencontre lors de l'exécution de ses tâches, notamment par les modifications de l'effectif du personnel en 2014, qui ont entraîné un retard de l'exécution des tâches d'audit.

Le Comité d'audit confirme qu'il suivra strictement et systématiquement le fonctionnement et la qualité de la fonction d'audit interne de FAMIFED pour s'assurer que les tâches d'audit continuent à être exécutées d'une manière efficiente et avec la qualité requise.

Signé à Bruxelles, le 30 juin 2016



Jean-Claude Daoust
Président du Comité d'audit

